

REGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL



FFTT Ligue d'Ile de France
Saison 2010/2011

SOMMAIRE

Titre 1 : Dispositions générales

Préambule

Licenciation

- Article 1 : Organisation sportive
- Article 2 : Catégories d'âge
- Article 3 : Cotations et classement
- Article 4 : Retard
- Article 5 : Examen des litiges
- Article 6 : Nombre de tours
- Article 7 : Mutation
- Article 8 : Maternité
- Article 9 : Repêchage
- Article 10 : Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence
- Article 11 : Placement des joueurs
- Article 12 : Forfaits et abandons
- Article 13 : Cartons disciplinaires

Titre 2 : Organisation sportive

- Article 14 : Zones géographiques
- Article 15 : Tableaux par catégorie d'âge
- Article 16 : Divisions et nombre de joueurs par tableau

Titre 3 : Déroulement sportif

- Article 17 : Constitution des divisions pour le 1er tour 2010/2011
- Article 18 : Montées
- Article 19 : Descentes
- Article 20 : Formule du critérium fédéral, échelon Nationale 2 de Zone pour tous les tableaux
- Article 21 : Formule du critérium fédéral, échelon Régional pour tous les tableaux

Titre 4 : Dispositions diverses

- Article 22 : Durée des parties
- Article 23 : Ordre des participants dans une poule
- Article 24 : Ordre des parties pour une poule de 4 joueurs
- Article 25 : Modalités de classement de joueurs dans une poule
- Article 26 : Cotations et classement final
- Article 27 : Placement des joueurs dans les poules
- Article 28 : Placement des joueurs dans le tableau final après tirage au sort
- Article 29 : Barème de cotation du critérium fédéral, échelon régional
- Article 30 : Barème de cotation pour des places non jouées
- Article 31 : Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge
- Article 32 : Arbitrage
- Article 33 : Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement
- Article 34 : Qualifications pour les championnats d'IDF Individuel

Titre 5 : Annexes

- 1) Annexe 1 : Ordre des parties dans une poule
- 2) Annexe 2 : Points acquis

REGLEMENT DU CRITERIUM FÉDÉRAL RÉGIONAL

TITRE 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Préambule : Le critérium fédéral est réservé aux **licenciés traditionnels** à la Fédération Française de Tennis de Table. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un **droit d'inscription forfaitaire** par l'intermédiaire de son association.

Licenciation : La présentation au juge-arbitre, par le joueur, de sa **licence avec la mention « certificat médical présenté »** est obligatoire. Pour participer le jour de l'épreuve, ils devront être en règle avec le nouveau règlement sur la certification médicale, à savoir :

- Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention « certificat médical présenté ».
- Si cette mention ne figure pas sur la licence, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée. Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base fédérale (SPID).
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.
- Seule la vignette licence signée du joueur est acceptée. L'exemplaire du talon licence club ne sera pas accepté.
- Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

Si un joueur ou une joueuse présente sa licence 1^{ère} phase, en 2^{ème} phase, en respectant la législation sur la certification médicale, il ou elle peut jouer. Il ne sera pas porté sur la feuille de poule son classement et ses points classement, de plus une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Article 1 - Organisation sportive

Le critérium fédéral comporte quatre échelons : Nationale 1, Nationale 2 de zone, régional, et départemental. Au niveau départemental le nombre de divisions et de tours est déterminé par l'échelon concerné.

Article 2 - Catégorie d'âge

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1^{er} janvier de la saison en cours. Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 3 - Cotation et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème de l'article 31, A) et B) Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 4 - Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait.

Article 5 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à chaque Commission Sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs évoqués et après enquête sur les cas particuliers.

Pour les divisions régionales le juge arbitre est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du responsable régional du critérium fédéral, dans la mesure de ses possibilités.

Le juge arbitre adressera à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de cette épreuve, notamment sur les incidents qui l'ont amené à prendre des décisions.

Article 6 - Nombre de tours

Dans la division nationale, le critérium fédéral se déroule en cinq tours dans tous les tableaux. L'échelon de la Nationale 2 de zone et l'échelon régional se déroulent en quatre tours dans tous les tableaux.

Article 7 - Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 8 - Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

Article 9 - Repêchage

En cas d'égalité aux points/lettre du barème du critérium fédéral, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Article 10 - Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence.

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement fixée par l'échelon concerné sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche).

Un joueur peut s'inscrire au Critérium Fédéral à n'importe quel moment de la saison, mais il est rétrogradé d'autant de division (s) que de tour (s) s'étant déroulé (s).

Article 11 - Placement des joueurs

- a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé au Critérium fédéral lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui dans la limite de 10% par division.
- b) Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé d'un échelon (division) et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans l'échelon concerné (division).

Article 12 - Forfaits et abandons

- a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser la ligue. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours. Toute absence excusée au 4^e tour régional et National 2 de la Zone 1, doit être faite par écrit et un justificatif doit être fourni.
(Ex. Certificat médical, certificat de classe de neige, etc)
- b) Pour tout joueur qui sera déclaré Forfait Général, sans avoir prévenu préalablement le responsable du Critérium Fédéral de son forfait avant le tour considéré ou dans les 5 jours qui suivent le tour, le club se verra infliger une pénalité financière de 10€.
- c) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, qu'il soit excusé ou pas.
- d) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.
- e) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.
- f) Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et descend d'autant de divisions que de tour(s) passé(s) durant sa suspension.
- g) Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour du Critérium Fédéral, une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé.
- h) Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.
- i) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque 0 point et descend dans l'échelon inférieur et la règle sur les points/classements est appliquée.
- j) Toutefois, si un joueur fournit un certificat médical dans les 5 jours qui suivent un tour du Critérium Fédéral, il marquera les points en fonction de la place obtenue et la règle sur les points/classements ne sera pas appliquée.
- k) Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon quelque soit le niveau de l'abandon descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

Article 13 - Cartons disciplinaires

Cette compétition fait partie des « compétitions individuelles » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

TITRE 2

ORGANISATION SPORTIVE

Article 14 - Zones géographiques

A chacun des groupes désignés de 1 à 6 sont rattachées les Ligues comme ci-dessous :

Groupe 1 : Ile-de-France – Centre

Groupe 2 : Bretagne – Pays de Loire

Groupe 3 : Aquitaine – Limousin – Midi-Pyrénées – Poitou-Charentes

Groupe 4 : Auvergne – Corse – Côte d'Azur – Languedoc-Roussillon – Provence – Rhône-Alpes

Groupe 5 : Alsace – Bourgogne – Champagne-Ardennes – Franche-Comté – Lorraine

Groupe 6 : Basse-Normandie – Haute Normandie – Nord Pas-de Calais – Picardie

Article 15 - Tableaux par catégorie d'âge

La Zone 1 compte 8 tableaux.

Les régionales comptent dix tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours).

MESSIEURS :

Tableau ME (appelé tableau « élite messieurs ») : ouvert à tous (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M18 : joueurs de moins de 18 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M15 : joueurs de moins de 15 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M13 : joueurs de moins de 13 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M11 : joueurs de moins de 11 ans (Régionale)

DAMES :

Tableau DE (appelé tableau « élite dames ») ouvert à toutes (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau D18 : joueuses de moins de 18 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau D15 : joueuses de moins de 15 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau D13 : joueuses de moins de 13 ans (Nationale 2 de zone et Régionale)

Tableau D11 : joueuses de moins de 11 ans (Régionale)

Article 16 - Divisions et nombres de joueurs(ses)

Echelon National 1 : dix-huit divisions

Echelon NATIONAL 2 de la Zone 1 : 8 divisions

Tableaux à 16 joueurs des 2 Ligues, sauf en Elite Messieurs 1 groupe de 32 joueurs, soit 32 joueurs des 2 Ligues

1) Echelon régional 1 et 2 messieurs

Tableau ME : Régionale 1 à 64 joueurs, répartis en 2 groupes de 32 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

Tableau ME : Régionale 2 à 64 joueurs, répartis en 2 groupes de 32 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

Tableaux M18 – M15 – M13 – M11 :

Régionale 1 à 32 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

Régionale 2 à 32 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

2) Echelon régional dames

Les 5 tableaux : Régionale 1 à 32 joueuses des 8 départements d'Ile de France.

TITRE 3

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 17 – Constitution des divisions pour le 1^{er} tour

17.1. Confection du 1^{er} tour 2010/2011 de la N2

Pour le premier tour de la saison, chaque tableau est composé de 16 participants, en messieurs et en dames, sauf en Elite Messieurs 32 participants.

Chaque tableau est constitué, à partir des résultats de la saison précédente, de la manière suivante :

- 3 montées pour l'Ile de France de la Régionale 1 Messieurs à l'issue du 4^{ème} tour de la saison 2009/2010 ; plus les 2 premiers de la Régionale 1 de la Ligue du Centre pour les 2 tableaux Elites (Messieurs et Dames).
- Même nombre de montées pour les – de 18 ans, – de 15 ans et – de 13ans, garçons et filles, s'ils restent dans leur catégorie d'âge.
- Complété à 16 par le classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente et à 32 pour le tableau Elite Messieurs.

17.2 Confection du 1^{er} tour 2010/2011 de la Régionale

a) Tableaux Messieurs -11, -13, -15 et -18 ans

A l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente, 1 montée par département en Régionale 2, sauf pour les départements 92, 94, 95 et 93 qui bénéficieront de deux montées pour ce 1^{er} tour.

b) Tableau Elite Messieurs

A l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente, tous les départements bénéficieront de 3 montées de départementale Elite en Régionale 2 Elite.

c) Tableaux Dames, -13, -15 et -18 ans et Elite

A l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente, 1 montée par département en Régionale 1, sauf pour les départements 78, 75, 91 et 93 qui bénéficieront de deux montées pour ce 1^{er} tour.

d) Tableau Dames -11 ans

: à l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente, tous les départements bénéficieront de 2 montées de départementale en régionale pour ce 1^{er} tour.

e) Pour toutes les catégories d'âge, les divisions seront complétées par le classement aux points du Critérium Fédéral de la saison précédente, en tenant compte de leur catégorie d'âge de la saison en cours.

17.3 Confection 1er tour 2010/2011 de Nationale 1.

A l'issue du 4^{ème} tour Régional et du 5^{ème} de Nationale 1 de la saison en cours, un tournoi Open (ex 6^{ème} tour) est organisé dans le cadre du Critérium Fédéral, réunissant les joueurs qui n'ont pas été qualifiés pour évoluer en Nationale 1 de la saison suivante.

Ces joueurs ne peuvent jouer que dans leur catégorie d'âge de la saison suivante. Un quota de joueurs sera accordé à chaque Ligue pour disputer ce tournoi.

A l'issue de ce tournoi, un nombre X... de joueurs évoluera en Nationale 1 au premier tour de la saison suivante.

Article 18 – Principe des montées 2010/2011

18.1 Montées de la Nationale 2 de Zone en Nationale 1 : tableaux, -15, -18 ans, Elite Messieurs et Dames

- Montées de l'échelon Nationale 2 de Zone en Nationale 1 : dans les 2 tableaux Elites, à l'issue des 4 tours, 1 montée.
- Tableaux des – 15 et – 18 ans filles et garçons : à l'issue des 4 tours, 1 montée en Nationale 1, dans leur catégorie d'âge respectif. La fédération peut accorder des places supplémentaires aux zones.

18.1.1. Montées de la Nationale 2 de la Zone 1 des – 13 ans garçons et filles

Les deux premiers montent en Nationale 2 des – 15 ans. Si une wild card était accordée à l'un ou les deux premiers de cette N2 des – 13 ans, il n'y aurait que 1 ou zéro montant en N2 – 15 ans.

ATTENTION NOUVEAU : un joueur amené à évoluer en N1, du fait de sa première place, ne peut pas refuser la montée. Par contre s'il prévient le jour même qu'il refuse la montée en N1, il peut demander à monter dans la catégorie d'âge supérieure. (Ex. un – 15 ans finit premier de N2, il peut monter en N2 des – 18 ans.)

18.2 Montées des Régionales 1 en Nationale 2 de la Zone 1 aux 1^{er}, 2^e et 3^e tours : tableaux - 13, -15 et -18 ans, filles et garçons, Elite Dames, à l'issue des 4 tours.

A l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours régionaux, 5 montées pour l'Ile de France et 3 montées pour le Centre, dans les 5 tableaux.

18.2.1. Montées de Régionale 1 en Nationale 2 de Zone 2010/2011 : tableaux Elite Messieurs, à l'issue des 4 tours.

a) A l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours régionaux, 8 montées pour l'Ile de France et 6 montées pour le Centre

18.2.2. Montées en Nationale 2 de Zone à l'issue du 4^e tour 2010/2011

a) Attention nouveau : pour la saison 2011/2012, la Nationale 2 de la Zone 1 sera fusionnée avec la Nationale 2 de la Zone 2 (Bretagne et Pays de Loire)

A l'issue du 4^e tour de la saison 2010/2011, Elite Messieurs, 2 montées de Régionale IDF en N2.

A l'issue du 4^e tour de la saison 2010/2011, 1 montée de Régionale 1 des – 13, - 15, -18 ans filles et garçons et 1 montée de Régionale 1 en N2 Elite Féminines.

b) Les tableaux étant complétés par les joueurs non retenus en N1 pour la saison 2011/2012, et par x joueurs d'après les points/lettre obtenus au cours de la saison 2010/2011.

Le règlement sportif paraîtra au cours de la saison 2010/2011

c) Les montants de Régionale 1 Elite, -18 ans, -15 ans et – 13 ans, Messieurs et Dames, accèdent à l'échelon Nationale 2 de Zone de leur catégorie d'âge. S'ils ne peuvent s'y maintenir, ils redescendent dans la régionale 1 de leur catégorie d'âge.

18.3 Montées de Régionale 2 en Régionale 1 à l'issue des 3 premiers tours

a) Messieurs

Tableau Elite : 16 montées de Régionale 2 en Régionale 1, soit 8 montées par groupe

Tableau -18 ans : 7 montées de Régionale 2 en Régionale 1

Tableau -15 ans : 7 montées de Régionale 2 en Régionale 1

Tableau -13 ans : 7 montées de Régionale 2 en Régionale 1

Tableau -11 ans : 7 montées de Régionale 2 en Régionale 1

b) Dames : pas de R2

18.4 Montées de Départementale en Régionale à l'issue des 3 premiers tours

a) Messieurs

Tableau Elite : 3 montées par département en Régionale 2, soit 24 montées.

Tableaux : -18, -15, -13 et -11 ans : 1 montée en Régionale 2, soit 8 montées, plus 4 montées supplémentaires, attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1^{er} tour pour les départements 78, 91, 75 et 77
- o A l'issue du 2^{ème} tour pour les départements 92, 94, 95 et 93
- o A l'issue du 3^{ème} tour pour les départements 78, 91, 75 et 77

b) Dames

Tableaux Elite, -18, -15 et -13 ans, 1 montée par département, soit 8 montées, plus 4 montées supplémentaires attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1^{er} tour pour les départements 94, 92, 77 et 95
- o A l'issue du 2^{ème} tour pour les départements 78, 75, 91 et 93
- o A l'issue du 3^{ème} tour pour les départements 94, 92, 77 et 95

c) Tableau -11 ans : 2 montées par département à chaque tour.

18.5 Montées à l'issue du 4^{ème} tour de la saison en cours

- Elite Messieurs : 3 montées par département en Régionale 2, soit 24 montées à chaque tour.
- 11 ans féminines : 2 montées à chaque tour pour tous les Départements.
- Les autres tableaux : 1 montée par département. Si un joueur change de catégorie d'âge pour la saison suivante, le département communiquera à la Ligue son « montant » restant dans sa catégorie d'âge, même s'il n'est pas premier de la plus haute division départementale.
- Montées supplémentaires Dames; il sera accordé à 4 départements une montée supplémentaire en Elite, -18, -15, - 13 ans Dames
- Montées supplémentaires Messieurs : il sera accordé à 4 départements une montée supplémentaire en – 18, -15, -13 et -11 ans Messieurs

f) Pour définir l'ordre des 4 départements qui auront le droit à cette montée supplémentaire par tour, il sera tenu compte de ses engagements de chaque département. Les Départements sont classés de 1 à 8, puis les départements sont groupés selon le principe suivant : 1 – 4 – 5 – 8 et 2- 3 – 6 et 7 pour définir lesquels des 4 départements ont le droit à 4 montées à chaque tour.

18.6 Montée(s) supplémentaire(s) exceptionnelle(s)

La Ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou plusieurs montées supplémentaires aux Comités Départementaux, afin de tenir compte des descentes des divisions supérieures.

18.7 Montées spécifiques pour la catégorie d'âge des - 11 ans , garçons et filles.

- a) Dans ces 2 catégories d'âge, il n'y a pas de montées d'office aux 4 tours. Les C.T.R. font des propositions de montants à la Direction Technique Nationale de la Fédération, qui les acceptent ou pas.
- b) Quelles que soient les décisions de la DTN, 3 montées en Régionale 1 de la catégorie d'âge supérieure.
Exemples : la DTN accepte une montée en Nationale 1 en – de 11 ans ; deux -11 ans monteront en Régionale 1 des -13 ans.
La DTN accepte 3 montées ou plus en Nationale 1 des – 11 ans, aucune montée en Régionale des -13 ans.
Même principe pour les -13 ans, au plus 2 joueurs monteront en Nationale 2 de la Zone 1, quelles que soient les décisions de la DTN d'accorder des wild cards.
- c) Si des -11 ans évoluent en Régionale 1 des -13 ans, ils suivent le principe des montées de cette catégorie d'âge, c'est-à-dire qu'ils peuvent monter en Nationale 2 de Zone des -13 ans, etc.

Tableau des montées

Messieurs	ME	M18	M15	M13	M11
ZONE	1 aux 4 tours en Nationale 1	1 aux 4 tours en Nationale 1	1 aux 4 tours en Nationale 1	DTN en N1 ou	DTN N1 ou
REG 1	8 en Zone, 1er, 2è, 3è tours 2 au 4è tour en N2 Zone 1	5 en Zone, 1er, 2è, 3è tours 1 au 4è tour en N2 Zone 1	5 en Zone, 1er, 2è, 3è tours 1 au 4è tour en N2 Zone 1	3 montées max en	3 montées max en
REG 2	16, soit 8 par groupe en régionale 1	7 en régionale 1	7 en régionale 1	7 en régionale 1	7 en régionale 1
D1	3 par dépt, soit 24	1 pour 8 dépts + 1 pour 4 dépts	1 pour 8 dépts + 1 pour 4 dépts	1 pour 8 dépts + 1 pour 4 dépts	1 pour 8 dépts + 1 pour 4 dépts

Dames	DE	D18	D15	D13	D11
ZONE	1 aux 4 tours en Nationale 1	1 aux 4 tours en Nationale 1	1 aux 4 tours en Nationale 1	DTN N1 ou	DTN N1 ou
REG 1	5 en Zone, 1er, 2è, 3è tours 1 au 4è tour en N2 Zone 1	5 en Zone, 1er, 2è, 3è tours 1 au 4è tour en N2 Zone 1	5 en Zone, 1er, 2è, 3è tours 1 au 4è tour en N2 Zone 1	2 montées max en N2 de Zone 1	3 montées max en R1 -13 ans
D1	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	2 par dépt soit 16

Article 19 - Descentes

- a) De la Nationale 1, pas de descentes en N2 de la Zone 1 dans toutes les catégories.
- b) De la Nationale 2 de Zone en Régionale 1, descentes en fonction des montées en N1, des repêchages possibles en N1 et des montées des divisions inférieures. Nous ne pouvons pas définir les descentes du 4è tour pour le premier tour de la saison suivante, du fait des changements possibles de catégorie d'âge.
- c) Dans toutes les catégories d'âge et dans toutes les divisions Régionales, au minimum descendront dans les divisions inférieures, tous les joueurs classés de 25 à 32, c'est-à-dire 16 dans la catégorie Elite et 8 dans les autres catégories d'âge. Il pourrait y avoir des joueurs maintenus parmi les joueurs classés aux 25 à 32, si il n'y avait pas ou pas de descentes des divisions supérieures.
- d) Les descentes sont aussi fonction de la non-participation de joueurs franciliens évoluant dans des divisions supérieures et des joueurs évoluant dans un tableau autre que leur catégorie d'âge qui ne parviendraient pas à s'y maintenir.
- e) Un joueur évoluant dans une autre catégorie que la sienne, redescend dans sa catégorie d'âge selon l'exemple suivant : un joueur – 11 ans évoluant en Régionale 1 des – 13 ans, s'il ne peut s'y maintenir, redescend en Régionale 1 des – 11 ans ; dans tous les cas et dans toutes les catégories d'âge, aucun joueur ne peut redescendre en Régionale 2.
- f) Il pourrait, faute de descente (s) des divisions supérieures qu'il soit procédé à un ou des maintiens supplémentaires.

Article 20 – Formule du critérium fédéral, échelon Nationale 2 de Zone

- 32 joueurs répartis en 8 poules de 4 en Elite Messieurs.

- 16 joueurs en 1 groupe répartis en 4 poules de 4 joueurs pour les 5 autres tableaux.

Dans chacune des 4 poules de 4, ou 8 poules de 4 en Elite Messieurs, composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

20.1 Tableaux – 13, – 15, - 18 Filles et garçons et Elite Dames

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;

20.2 Tableau Elite Messieurs

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
 - puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;
 - puis il est attribué par tirage au sort les chiffres 5 à 8 aux lettres E à H.
- Il est ensuite établi un tableau, simple KO, dans lequel tous les participants sont placés comme suit :

- a) le premier de chaque poule est placé en 1/8^e de finale,
 - b) les 2^e et 3^e de chaque poule disputent le 1^{er} tour du tableau (1/16^e de finale),
 - c) le 4^e de chaque poule est placé en 1/8^e de finale du tableau KO.
- Un classement intégral sera joué pour obtenir un classement de 1 à 32.

Le tableau Elite se déroule sur deux jours.

20.3 Tableaux – 13, – 15, - 18 Filles et garçons et Elite Dames

Il est ensuite établi un tableau de 16 simple KO, dans lequel tous les participants sont placés comme suit :

- a) le premier de chaque poule est placé en ¼ de finale,
- b) les 2^e et 3^e de chaque poule disputent le 1^{er} tour du tableau (1/8^e de finale),
- c) le 4^e de chaque poule est placé en ¼ de finale du tableau KO.

Le tableau se déroulera jusqu'à la finale, par élimination directe.

Un classement intégral sera joué pour obtenir un classement de 1 à 16.

Les perdants des ¼ de finales des deux tableaux disputeront deux tours supplémentaires pour les places 5 à 8 et 13 à 16. Les perdants des ½ finales des deux tableaux disputeront une rencontre supplémentaire pour les places 3 et 4 et 11 et 12.

Les tableaux – 13, -15 et -18 ans filles et garçons se déroulent sur deux journées.

20.4 Lieux des 4 tours.

Ces derniers sont en alternance : lorsque les tableaux Elites évoluent en IDF, les jeunes évoluent dans la Ligue du Centre, et inversement à chaque tour.

ATTENTION : les convocations sont envoyées uniquement par courrier Internet, auprès du correspondant de chaque club ayant des licenciés qualifiés pour évoluer en Nationale 2 de ZONE.

Article 21 - Formule du critérium fédéral, échelon régional pour tous les tableaux

32 joueurs répartis en 8 poules de 4 joueurs. (Et/ou x... poules de 3 joueurs).

Dans chacune des 8 poules de 4 composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;
- enfin, il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 5 à 8 aux poules E à H.

Il est ensuite établi un tableau de 32 simple KO, dans lequel tous les participants sont placés comme suit,

- a) le 1^{er} de chaque poule est placé en 1/8^e de finale du tableau ;
- b) les 2^e et 3^e de chaque poule disputent le 1^{er} tour du tableau (1/16^e de finale) ;
- c) le 4^e de chaque poule est placé en 1/8^e de finale du tableau KO.

Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, par élimination directe.

- Les battus des ½ finales se rencontrent pour les 3^e et 4^e places.
- Les battus des ¼ de finale disputent un barrage pour les places 5 à 8 en 2 tours : on oppose d'abord les battus des deux ¼ du haut du tableau et ceux des deux ¼ du bas du tableau, puis les 2 gagnants pour les 5^e et 6^e places, et les 2 perdants pour les 7^e et 8^e places.
- Les battus des 1/8^e sont classés 9^{èmes} ex aequo.
- - Les battus du 1^{er} tour (1/16^e de finale) disputeront avec les 4^e de chaque poule le tableau de classement (tableau K.O.) dans lequel ils seront placés dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce 1^{er} tour. Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale par élimination directe. Les places 17 à 24 seront disputées de la même façon que les places de 1 à 8.
 - Les battus des 1/8^{èmes} sont classés 25^{èmes} ex aequo.

B) Barème de l'échelon Zone pour un Tableau de 16 participants

Points	1 ^è	2 ^è	3 ^è	4 ^è	5 ^è	6 ^è	7 ^è	8 ^è	9 ^è	10 ^è	11 ^è	12 ^è	13 ^è	14 ^è	15 ^è	16 ^è
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

Article 30 - Barème de cotation pour des places qui ne sont pas jouées.

Il faut calculer la moyenne de ces places et arrondir au nombre entier immédiatement supérieur, si nécessaire.

Exemple : places 25 à 32 d'un tableau de 32 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 ==> moyenne = 5,5 arrondi à 6

Article 31 - Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge (Zone, Régionale, et Départementale)

A - Echelon FEMININ

ÉCHELON	National	Zone	Régional	Départemental		
DIVISION	1		1	1	2	3
+ de 21 ans	A					
+ de 21 ans		B	C	D	E	F
- de 18 ans		C	D	E	F	G
- de 15 ans		D	E	F	G	H
- de 13 ans		E	F	G	H	I
- de 11 ans			G	H	I	J

B - Echelon MESSIEURS

ÉCHELON	Nat 1 -	Nat 2	Régional	Régional	Départemental		
DIVISION	1		1	2	1	2	3
+ de 21 ans	A						
+ de 21 ans		B	C	D	E	F	G
- de 18 ans		C	D	E	F	G	H
- 15 ans		D	E	F	G	H	I
- de 13 ans		E	F	G	H	I	J
- de 11 ans			G	H	I	J	K

(Âge au 1^{er} janvier de la saison en cours)

Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

Article 32 - Arbitrage

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs (euses) arbitrent à la demande du Juge-Arbitre ; ils (elles) sont notamment tenu(e) s avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, 3 cas se présentent à l'issue du tour concerné :

- le(la) joueur(euse) devait monter dans la division supérieure : il(elle) ne monte plus (donc se maintient), ce qui provoque la montée d'un(e) joueur(euse) supplémentaire ;
- le(la) joueur(euse) devait se maintenir : il(elle) descend dans la division inférieure, ce qui provoque un maintien d'un(e) joueur(euse) supplémentaire ;
- le(la) joueur(euse) devait descendre : il(elle) descend de deux divisions, ce qui provoque le maintien d'un(e) joueur(euse) supplémentaire ; dans tous les cas, le(la) joueur(euse) ne peut remonter dans sa division de départ avant deux tours.
- Un changement de saison ne peut avoir pour effet d'accélérer la remontée d'un(e) joueur(euse) ainsi sanctionné(e).

Dans tous les cas, en terme de points marqués, le non-arbitrage entraîne les mêmes conséquences qu'un abandon au cours de la partie précédant ce refus. Un rapport doit être adressé par le Juge-Arbitre à la Commission Sportive Régionale dans les plus brefs délais.

Article 33 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement

Le coefficient attribué au critérium fédéral, quel qu'en soient le niveau et la division, est de 1,25 pour les seniors et de 1 pour les jeunes. Il intervient dans le calcul des points/classement (voir règlements fédéraux administratifs).

Article 34 - Qualifications pour les championnats d'Ile-de-France individuels

Le Critérium Fédéral qualifie un certain nombre de joueurs et joueuses de nationalité française pour les Championnats d'Ile-de-France Individuels dans les catégories -11, -13, -15, -18 ans, filles et garçons.

Pour tous les tableaux, 16 joueurs (euses) seront qualifié(e) s.

TITRE 5 : ANNEXES

Annexe 1 : Ordre des parties dans une poule

- Poule de 3 avec 1 ou 3 qualifié(s) par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	2-3	1-2

- Poule de 3 avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	1-2	2-3

- Poule de 4 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

- Poule de 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

- Poule de 5 joueurs avec un qualifié par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

- Poule de 5 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
2-5	1-4	1-3	1-2	1-5
3-4	3-5	2-4	4-5	2-3

- Poule de 6 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

- Poule de 6 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
1-6	1-4	1-3	1-2	1-5
2-5	3-5	2-4	3-6	4-6
3-4	2-6	5-6	4-5	2-3

La catégorie des -21 ans n'est pas organisée à l'échelon régional, mais lorsqu'elle est organisée par un échelon, les participants marquent les mêmes points-lettres que ceux de la catégorie des + 21 ans

Annexe 2 - Points acquis - Nationale 1

Place	1	2	3 - 4	5 - 8	9 - 16	17 - 32	33 - 64	65 - 128	129 et +
	2560	1280	640	320	160	40	20	10	5

Autres divisions

Place	Nombre de joueurs													
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	48	
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	85	
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	70	
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	60	
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	54	
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	52	
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	50	
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	48	
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33	38	
10					2	5	10	15	19	19	24	32	37	
11						2	5	10	16	17	23	31	36	
12							2	7	13	15	22	30	35	
13								5	11	13	17	29	34	
14								4	9	11	15	28	33	
15								3	7	9	13	27	32	
16								2	5	7	11	26	31	
17									3	5	9	23	30	
18									2	4	8	20	29	
19										3	7	17	28	
20										2	6	15	27	
21											5	13	26	
22											4	12	25	
23											3	11	24	
24											2	10	23	

Nb joueurs	Places																							
	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
32	9	8	7	6	5	4	3	2																
48	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2

Faire suivre ce nombre de la lettre correspondant à l'échelon : Tableau article 31 - 100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Responsable de la compétition : Echelon Régional

FFTT Ligue d'Ile-de-France

Commission Sportive Régionale

Monsieur Jacques BERNADAT

90/92, bd Anatole France

93206 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. Trav. : 01 55 87 26 90

Tél. Dom. : 01 48 66 23 43

sportive@fftt-idf.com

Responsable de la compétition : Echelon Nationale 2 de la Zone 1

Monsieur Jacques BERNADAT

2, villa des Myosotis

93150 LE BLANC MESNIL

Tél. Trav. : 01 55 87 26 90

Tél. Dom. : 01 48 66 23 43

jacbernadat@orange.fr

DATE DE DERNIÈRE MODIFICATION : 2/09/2010 – Version 2